

Nouvelles modalités du Baccalauréat 2013 - épreuves de langues vivantes (note du 24 mai 2012)

La session 2013 du baccalauréat général et technologique verra la mise en œuvre de nouvelles modalités d'évaluation en langues vivantes, notamment l'introduction de l'évaluation de la compréhension et de l'expression orales dans toutes les séries.

Toutes les activités langagières travaillées dans la continuité école-collège-lycée seront ainsi évaluées au baccalauréat en LV1 et LV2. (L'épreuve de LV2 ne sera obligatoire qu'à compter de la session 2014 dans la série ST2S et 2017 dans les séries STI2D, STL et STD2A.)

Le BO n°43 du 24 novembre 2011 et le BO n°9 du 1er mars 2012 fixent les définitions des nouvelles épreuves.

Le Bulletin officiel n°12 du 22 mars 2012 apporte des précisions sur :

- les dispenses et adaptations de certaines épreuves ;
- l'épreuve de projet dans la série STL et STI2D ;
- l'épreuve d'enseignement technologique en LV1 en STL et STI2D.
-

Afin d'accompagner l'ensemble des professeurs de lycée dans l'appropriation de ces nouvelles modalités, des **réunions d'information** animées par les IA-IPR de langue vivante seront organisées à la rentrée 2012 (au courant du mois d'octobre).

Le site Eduscol met également en ligne les réponses aux questions les plus fréquemment posées à l'adresse suivante :

http://media.eduscol.education.fr/file/reforme-lycee2010/79/6/FAQLV-session2013_213796.pdf

(inclut les liens vers les questions-réponses dédiées aux sections bi-nationales et internationales).

Vous retrouverez par ailleurs les liens vers les programmes de lycée ainsi que les documents ressources :

- programme pour la classe de seconde : BO spécial n°4 du 29 avril 2010 ;
- ressources pour la classe de seconde :
- <http://eduscol.education.fr/pid23222-cid56574/ressources-pour-la-classe-de-seconde.html> ;
- programmes pour le cycle terminal (incluant le programme d'enseignement spécifique de littérature étrangère en langue étrangère au cycle terminal de la série littéraire) BO spécial n°9 du 30 septembre 2010 ;
- langues vivantes dans la voie technologique : STD2A STI2D STL : B.O spécial n°3 17 mars 2011.